

### Les Subsidies

La deuxième nouvelle importante concernait le gel des tarifs-marchandises. Quelqu'un a dit, mais cela n'a jamais été confirmé, que le tarif passerait de \$6 à \$7.50 la tonne. C'est ce que le ministre avait prévu. Cependant, lorsqu'on a établi le tarif-marchandises, il était question de plus de 30 millions de tonnes, quantité dans laquelle personne ne croit pour l'an prochain. Par conséquent, la hausse de \$1.50 la tonne ne tient pas. Et même si elle s'appliquait, on ne pourrait pas la qualifier d'aide gouvernementale.

● (1640)

Avec un peu de chance, je pourrai récolter une tonne de céréales à l'acre. Or, si le tarif-marchandises avait effectivement baissé de \$6 à \$4.50, ce que j'aurais tenu pour une baisse et non pour une remise à plus tard de la hausse, j'aurais épargné \$1.50 sur les \$100 que me coûte l'exploitation d'une acre de terres agricoles. Or, je ne bénéficierai maintenant que d'une réduction de \$3 l'acre.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'était engagé à ce que lui ou son gouvernement évoque le sort des agriculteurs au sommet de Tokyo qui rassemblait sept pays, à l'OCDE qui compte 24 pays membres, ainsi qu'aux entretiens du GATT où 91 pays sont représentés. Reconnaissons qu'il a tenu parole en ce qui concerne le sommet de Tokyo. Nous espérons qu'il le fera à la prochaine réunion de l'OCDE, puisqu'il n'a pas été question d'agriculture la fois précédente. Nous souhaitons qu'il le fasse aussi lors des entretiens du GATT.

Des députés conservateurs ont laissé entendre que l'agriculture serait à l'ordre du jour des prochaines négociations du GATT. Par contre, en ce qui a trait à l'Organisation de coopération et de développement économiques, le *Globe and Mail* évoque seulement la possibilité qu'il en soit question. Tous les chefs d'État ont prétendu qu'ils n'étaient pas tenus de parler d'agriculture aux négociations du GATT, sauf Margaret Thatcher et le premier ministre du Canada. Quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais réalisé des prouesses pour le secteur agricole au cours de ces négociations. Nos négociateurs ont toujours concédé nos meilleurs atouts à nos partenaires dans ce domaine. Ils ont sacrifié l'agriculture contre certains avantages industriels ou pour vendre d'autres produits.

Il ne faut pas plus compter sur le gouvernement actuel que sur son prédécesseur pour accorder la priorité à l'agriculture lors des négociations du GATT et éviter ainsi de la sacrifier au profit d'une autre industrie. Nous espérons, quand même, que les ministres tiendront parole en lui accordant la priorité lorsqu'ils entameront les négociations.

La quatrième question soulevée par le premier ministre concernait l'écart de \$5 à \$7 dans le double prix du blé. Je tiens à le remercier de cette mesure. Un tel règlement permettrait au gouvernement d'agir, mais en soi, il ne signifie pas grand-chose. Il prévoit simplement un écart de \$6 à \$11 dans l'établissement du prix intérieur du boisseau de blé.

Jusqu'à l'an dernier, cette différence était fonction de la conjoncture internationale. Le prix canadien du boisseau de blé s'alignait automatiquement sur le cours international lorsque celui-ci était dits de \$7 le boisseau, mais il ne dépassait jamais ce niveau lorsque le cours international était plus élevé. Les consommateurs canadiens étaient assurés de ne payer ni plus de \$7 ni moins de \$5 le boisseau de blé. Le nouveau prix se situe entre \$6 et \$11. Le gouvernement a la possibilité maintenant de le fixer à \$10 ou \$11 le boisseau si cette question est soumise à un comité spécial.

Je voudrais présenter un amendement à cette motion puisque nous n'avons pas pu tirer du gouvernement la promesse d'effectuer des paiements très précis. Je propose de:

Supprimer le point après le mot «américain» et d'ajouter ce qui suit:

«en acceptant, comme l'a proposé un groupe d'agriculteurs canadiens, de verser des paiements compensateurs afin que les prix canadiens à la ferme soient équivalents à ceux que touchent les agriculteurs américains».

Je sais que la motion du député d'Algoma (M. Foster) ne fera pas l'objet d'un vote, mais je tiens quand même à y ajouter cet amendement. Il rappelle au gouvernement qu'il pourra parler de tout ce qu'il a proposé mais, à moins qu'il ne réussisse à convaincre les agriculteurs qu'à la fin de la présente campagne leurs recettes seront suffisantes pour compenser les frais de production, 25 p. cent d'entre eux décideront que la culture du grain n'est pas rentable.

**M. le vice-président:** La présidence a reçu une copie de l'amendement proposé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Cependant, si la présidence a bonne mémoire, le député de Prince-Albert a appuyé la motion présentée par le député d'Algoma. La présidence ne peut donc pas accepter d'amendement de la part du député de Prince-Albert.

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, pourriez-vous accepter l'amendement avec le consentement unanime?

**M. le vice-président:** Bien sûr. Le député a-t-il le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Fraleigh:** Monsieur le Président, une question sur laquelle le député et moi-même pourrions être d'accord, c'est que, par le passé, le GATT ne nous a pas trop bien servis. Cependant, j'aurais une question à poser concernant quelques points qu'il a soulevés.

En terminant, il a dit que les agriculteurs veulent qu'on leur donne quelque chose. Les agriculteurs ne demandent rien. Ils veulent simplement être traités équitablement. L'autre soir, j'ai assisté à la même séance du comité que le député, à laquelle un psychologue est venu témoigner. Le député ne croit-il pas que si la même enquête avait été faite il y a dix, 20 ou 30 ans, on aurait reçu exactement les mêmes réponses?